



Être associé dans une sci et se louer le bien soi-même

Par **GalaktoHelis**, le **28/05/2010** à **16:41**

Bonjour,rrnrnNous avons créé une SCI familiale dans le but d'accéder à la propriété. Nous sommes 4 associés (mes parents, mon mari et moi).rnNous voulions savoir s'il était possible de se louer à soi-même le bien acheté par l'intermédiaire de la SCI étant donné que nous sommes associés et co-gérant au sein de la SCI (mon mari et moi) ?rnSi oui, nous avons vu qu'il fallait fixer le montant du loyer selon le marché immobilier en cours. Où faut-il se renseigner pour avoir ces montants ?rnMerci pour vos réponses.rnrnCordialement

Par **fabienne034**, le **29/05/2010** à **09:16**

bonjour, rnrvous pouvez parfaitement louer le bien à la SCI puisque la SCI comporte d'autres associés,rnregardez si fiscalement c'est intéressant par rapport à votre situationrnnpour tout savoir sur la SCI:rn<http://www.fbIs.net/SCIINFO.htm>rnnpour avoir des statuts gratuits de SCI:rn<http://www.fbIs.net/sci-statuts.htm>